

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 FEVRIER 2012**

Convocation : 09/02/2012 - Affichage : 23/02/2012

Etaient présents :

Tous les conseillers municipaux sauf M. BRULET Daniel.

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. **Préparation budgétaire 2012 :**
 - Indemnité des élus,
 - Achats et ventes de terrains,
 - Mutuelle du personnel : changement de taux,
 - Projets d'investissements,
 - Projet Sivos : Construction Crèche et classes.
2. Suivi Contentieux Espace Culturel :
3. Contrat de maintenance Eclairage public,
4. Questions diverses.

1. PREPARATION BUDGETAIRE 2012

1.1 Indemnité des élus

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les indemnités de fonction des élus pour 2012 au même taux qu'en 2011, à savoir :

- Maire : 37 % de l'indice de référence,
- Adjoints : Chacun 12,30 % de l'indice de référence

1.2 Achats et ventes de terrains

A/ Achat Terrains Indivision GUYARD

La division des parcelles avec attribution de nouveaux numéros étant à présent réalisée, le Maire précise que le conseil municipal peut à présent acter l'achat des terrains GUYARD ; une décision favorable avait déjà été recueillie en séance du 17/06/10.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition des parcelles ci-dessous appartenant aux consorts GUYARD :

- AB 545 de 13 a 86 « A la Planche des Prés » au prix de 16 632 € (12 €/m²)
- C 401 de 49 a 34 « Au Creux de Terre » au prix de 15 000 € (3,04 €/m²)

soit un total de **31 632 €** (conformément à l'avis du service France Domaine).

La Commune de ROULANS prendra en charge uniquement la partie des frais la concernant : une deuxième vente ayant lieu parallèlement au profit du propriétaire voisin, M. BRIE, 1er adjoint, qui pour ces motifs n'a pas participé au vote.

Le Maire est mandaté pour la signature de l'acte correspondant en l'étude de Maîtres CREUSY-DUROY-LEPARLIER, Notaires à Baume-Les-Dames.

B/ Vente de terrain à M. LESSERTEUR

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà donné un accord de principe pour la vente d'un petit morceau de terrain à M. LESSERTEUR situé rue Perreçiot derrière son habitation. France Domaine vient d'estimer le bien à 35 € le m2.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'organisation d'une enquête publique pour déclassement du domaine public de ce terrain avant cession ; les frais correspondants seront à la charge de l'acquéreur.

C/ Demande d'achat de terrain de Mme FACHIN - 16 rue des Prés

Le Maire informe que Madame FACHIN souhaite acquérir la parcelle communale AB 179 de 0,49 a sise à côté de sa propriété, rue des Prés. France Domaine vient d'estimer ce bien à 35 € le m2 soit 1715 €.

Le Conseil Municipal accepte la vente à l'unanimité et mandate le Maire pour la signature de l'acte correspondant en l'étude de Maîtres DUROY-JOIGNEAULT-LEPARLIER, Notaires à Baume-Les-Dames.

D/ Acquisitions Rue Champ Picot et Rue de l'Eglise

Plusieurs acquisitions d'emprise sont nécessaires avant réalisation des travaux d'aménagement de ces deux rues. L'estimation du m2 datant de 2009 vient d'être actualisée par France Domaine mais la Commune reste encore dans l'attente des différents documents d'arpentage. A réception, de nouvelles promesses de vente seront établies incluant les diverses particularités à intégrer (murs, arbres ...).

1.3 Mutuelle du personnel : changement de taux

Le Maire rappelle que la Commune de ROULANS adhère depuis de nombreuses années à la Mutuelle Nationale Territoriale (M. N. T.) afin de garantir un maintien de salaire à son personnel en cas de maladie, invalidité, etc La cotisation est assise sur la masse salariale avec 0,80 % à la charge de l'agent et 0,34 à la charge de la commune.

Le taux venant de passer à 1,20 % au 01/01/2012, l'assemblée fixe la nouvelle répartition à

- 0,84 % pour les agents,
- 0,36 % pour la commune.

1.4 Projets d'investissements

Le Maire communique à l'assemblée les résultats 2011 avec un excédent de clôture de 197 835 € auquel il convient de déduire les restes à réaliser ci-dessous :

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| DEPENSES : | |
| - Achat de terrains | 42 000 € |
| - Couvertines Cimetière | 16 412 € |
| - Mobilier Mairie | 5 107 € |
| - Divers Matériel | 5 610 € |
| - Solde Restructuration Mairie | 10 000 € |
| - Frais d'étude Aloses | 3 100 € |
| - Clôture Aire de Jeux Place | 3 481 € |
| Total | 85 910 € |

| | |
|---------------------------|----------|
| RECETTES : | |
| - Solde Subventions | 11 177 € |

Ce qui donne un excédent global de **123 102 €**.

Sont envisagés pour 2012 :

- La construction d'un hangar de stockage,
- L'aménagement de la rue des aloses - 1ère phase,
- Le remplacement de la table de la salle du conseil,
- Le remplacement de l'ordinateur principal du secrétariat hors d'usage depuis peu,
- Le remplacement des boîtes aux lettres de la gendarmerie,
- La clôture du terrain de boules,
- La réfection d'un mur rue de la Chaille,
- L'achat de bancs publics,
- La rénovation des escaliers de la mairie,
- Les frais d'étude pour la rénovation de la rue de l'église,
- Les frais d'étude pour le parking du centre d'élevage.

Après présentation de plusieurs devis par Jean-Bernard CUENOT, chargé du dossier, l'assemblée décide d'ores et déjà de commander une nouvelle table pour la salle du conseil auprès de la société Wagner ; les crédits reportés étant suffisants à cet effet.

Le Maire rappelle également que la commune a décidé en 2011 la reprise du bâtiment de la Poste en cas de dissolution du Sivu au prix de 100 000 euros et représente le tableau de financement. On reste dans l'attente de la liquidation effective courant 2012 par les services préfectoraux.

1.5 Projet Sivos Henri Lamarche : Construction Crèche et classes

Le Maire expose que deux réunions du syndicat sont programmées :

- le jeudi 8 mars pour le vote du budget
- le jeudi 15 mars pour le projet de construction de classes primaires et d'une crèche.

Vont y être conviés : Claude GIRARD du Conseil Général, Mme PIVARD de la CAF, le médecin de la PMI, l'architecte M.THOMAS et le comité du Sivos.

Le Maire donne à nouveau lecture du compte-rendu de la dernière réunion du comité syndical qui a eu lieu sur ce thème le 16 novembre écoulé et représente les chiffrages réalisés par M. THOMAS, Architecte. Il conviendra de retravailler et d'affiner les simulations de ce projet toujours en discussion.

2. SUIVI CONTENTIEUX ESPACE CULTUREL

Le Maire expose que le dossier est toujours en phase d'expertise. Le « dire d'Hdl » a été reçu en janvier avec un chiffrage des travaux de remise aux normes :

| | |
|---|-------------|
| - Remplacement Plafond Salle de convivialité | 26 269 € |
| - Remplacement Plafond Couloir derrière club ... | 873,83 € |
| - Remplacement Plafond Salle Club | 2 045 € |
| - Dépose et Repose des appareillages | 4 500 € |
| Total ... | 33 688 € ht |

Autres travaux d'amélioration de l'ouvrage :

| | |
|---|----------|
| - Création SAS avec porte acoustique | 7 000 € |
| - Création Réseau de ventilation | 12 000 € |

La Commune demande que ces 2 derniers postes soient pris en charge par le maître d'œuvre.

3. CONTRAT DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte la signature d'un nouveau contrat d'entretien de l'éclairage public avec l'entreprise HENRIOT de Pouligney pour une période d'un an.

Il est convenu par ailleurs que la commune travaillera sur les possibilités de réaliser des économies d'énergie dans ce domaine (coupure d'éclairage à mettre en place ou autres).

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 Modification Statutaire - Siège de la CCVA

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification statutaire de la CCVA - article 3, à savoir :

« Le siège de la Communauté de Communes est fixé à Roulans, 8 bis rue des Aloses 25640 ».

4.2 Remboursement les Gars d'Aigremont

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité une reprise de boissons à l'occasion des fêtes de fin d'année à l'association Les Gars d'Aigremont pour 297 €.

4.3 Assainissement Individuel

Le Maire informe que le schéma directeur d'assainissement communal précise que les habitations des hameaux des Trouillets et du Chenot sont classées en « assainissement individuel des eaux usées ». Le contrôle de conformité des fosses sceptiques doit être fait avant la fin de l'année (c'est la loi). Il propose de confier cette vérification au syndicat SYTTEAU qui en a la compétence. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

INFORMATIONS

1. Calendrier des réunions jusqu'au vote du budget :

Jeudi 1er mars - Jeudi 22 mars (budgets annexes) - Jeudi 29 mars (budget général)

2. Aide de l'Etat pour embauche sous Contrat d'accompagnement à l'emploi

Le Maire informe qu'actuellement l'Etat prend en charge 85 % du salaire brut dans la limite de 20 h par semaine pour un contrat de 6 mois minimum. Le conseil municipal déclare être favorable à une embauche sous cette forme en 2012 afin d'offrir cette opportunité à un jeune du secteur.

3. Infos SPSE : Société du Pipeline Sud Européen

Le Maire informe qu'il va prochainement participer à l'échelle communautaire à une rencontre avec les représentants de SPSE dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités. Il pourra ainsi obtenir les préconisations à suivre pour la viabilisation du quartier Champ Picot proche des canalisations permettant au conseil municipal de se prononcer sur l'avenir de cette zone avant le dépôt éventuel d'un permis d'aménager.

4. SCOT - Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire rappelle que le P. L. U. devra être mis en conformité avec le schéma de coopération intercommunale dans les trois ans après l'approbation du SCOT. Une révision sera peut-être ainsi lancée avec intégration si nécessaire de changement de zones.

5. Ecole de musique

Le Maire et Hervé DUBOIS, Directeur de l'école de musique, ont donné compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec M. PIQUARD, Président de la CCVA et M. Claude DALLAVALLE, Conseiller Général, suite à la demande de prise en charge intercommunale de l'antenne de l'école de musique de Roulans. Les démarchent se poursuivent.

6. Le Maire informe l'assemblée qu'il a été désigné pour intégrer la commission préfectorale D. E. T. R. (dotation d'équipement des territoires ruraux).

7. TADOU (Taxi à la Demande) : A ce jour : 221 voyages ont été pris en charge par ce service.

TABLEAU DES SIGNATURES

| | |
|----------------------|--------|
| ANGUENOT Daniel | |
| BRIE Gérard | |
| BRULET Daniel | Absent |
| COMBEL Francis | |
| CUENOT Jean-Bernard | |
| DORBON Cécile | |
| DUBOIS-DUNILAC Hervé | |
| FIATTE Dominique | |
| JACQUOT Alain | |
| JOUFFROY Pierre | |
| LOUVET Jacques | |
| MASSON Marinette | |
| PAUTHIER Jean-Luc | |
| TRONCIN Christian | |